

SOCIETE CIVILE DE LA PROVINCE DE L'EQUATEUR
SOCIPEQ

COORDINATION - PROVINCIALE DE L'EQUATEUR

N° 15, Av/ Bonsomi, C/ Mbandaka E - mail: mungunzafabien@gmail.com
Tél. 0817303155 /0991294950 /0858100804

N° Ref. : *SOCIPEQ/056/2019*

Mbandaka, le 04 décembre 2019

Transmis copie pour information à :

- Son excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Monsieur le conseiller du chef de l'Etat en charge de l'Environnement ;
- Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable ;
- Monsieur le Directeur Général des Forêts (DGFor)
- Monsieur le Directeur Chef de service de la Gestion Forestière (DGF) ;

(Tous) à KINSHASA

- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de l'Equateur ;
 - Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de l'Equateur ;
 - Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement et Développement Durable ;
 - Monsieur le Coordonnateur de l'Environnement et Développement Durable de la Province de l'Equateur ;
- (Tous) à MBANDAKA ;**

Objet : suspension de l'entreprise
FODECO et rappel sur le cas de
Long Xin ex Maniema Union 2

A Son Excellence Monsieur le Ministre National de
l'Environnement et Développement Durable
à KINSHASA/GOMBE

Son Excellence Monsieur le Ministre,

Par la présente, la société civile de l'Equateur vient saluer votre décision suspendant les activités d'exploitation forestière dans la concession N° 003/15 de la société Foresterie pour le Développement du Congo en sigle FODECO, située dans le Territoire de Basoko, province de la Tshopo. Cette décision qui s'inscrit dans la vision du chef

de l'Etat pour lutter contre la corruption et les antivaleurs, est un signal fort dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement de la RDC pour la gestion durable des ressources forestières que nous soutenons et ne cessons de réclamer dans l'intérêt des communautés impactées par l'exploitation de leurs ressources forestières et de la nation toute entière.

Nous rappelons cependant à son Excellence Monsieur le Ministre que ce cas n'est malheureusement pas isolé : des violations plus graves ont lieu ailleurs dans le pays, et notamment dans la province de l'Equateur où opère la société Long Xin ex Maniema Union 2 dans ses concession 006/18 et 007/18. Cette société qui ne respecte pas la législation nationale en matière d'exploitation forestière et du travail a déjà fait l'objet de poursuites judiciaires au Parquet de Grande Instance de Mbandaka, mais n'abandonne pas ses pratiques anarchiques.

Au regard de l'ampleur des illégalités commises par Maniema Union 2 avant de devenir Long Xin, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs rapports et dénonciations de la Société Civile de l'Equateur dont le tout dernier mémorandum adressé récemment à son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable en date du 22 novembre 2019, nous sollicitons son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable de suspendre toutes les activités d'exploitation forestière de Long Xin ex Maniema Union 2.

La Société Civile de l'Equateur reste vigilante et alerte pour contribuer à la bonne gouvernance des forêts et au développement durable et équitable de notre pays. Nous comptons sur la bonne volonté et l'appui des autorités compétentes pour renforcer la légalité et les droits des citoyens.

Veillez agréer, Son Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments patriotiques.

pour la SOCIPEQ



MUNGUNZA
Président